

Attention ! le point d'Accueil de RENWEZ sera le seul ouvert pour toute la journée du mercredi de 7h30 à 18h30.

Possibilité de restauration sur place à la salle des Ecoliers de RENWEZ de 12h00 à 13h30. Pour les enfants qui ne mangent pas en restauration scolaire, les parents doivent les reprendre entre 11h45 et 12h00 et peuvent les redéposer au SIRAE entre 13h15 et 13h30.

Diverses activités Socio-Culturelles y sont proposées sur différents thèmes

Les activités du mercredi sont proposées sous deux formes : - Ateliers :
- Modules :

Ateliers : Tous les enfants peuvent y participer, sauf si une limite d'âge est Indiquée, (Ex : + de 6ans).

Modules : L'activité se faisant sur plusieurs mercredis, les parents s'engagent à amener les enfants sur l'ensemble des séances proposées (Prédéfinies au début du module avec un bulletin d'inscription remis par le biais des instituteurs). Un engagement financier supplémentaire peut être demandé. Tous les enfants peuvent y participer, sauf si une limite d'âge est indiquée. (Ex : + de 6 ans).

Les activités peuvent être modifiées en fonction du temps, du nombres d'inscriptions ou de l'évolution de la crise sanitaire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous retrouverez un dossier d'inscription avec cette plaquette (Une fiche barème, une fiche sanitaire et une fiche d'inscription). Vous pouvez également retirer le dossier dans l'un des points d'Accueil du SIRAE ou à la Mairie de MONTCORNET; Il est possible de retrouver ces documents sur notre page FACEBOOK du SIRAE.

Pour chaque famille, il convient de remplir :

- Une fiche barème et d'y joindre la photocopie de votre dernier avis d'imposition
- Une fiche sanitaire par enfant, si allergie nous fournir également un PAI.
- Une fiche de pré-inscription par enfant hebdomadaire, mensuelle ou annuelle en

fonction des possibilités de chacun. Toute (s) inscription (s) et modification (s) devra (ont) passer par ce formulaire.

Tous les documents sont valables pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Votre dossier doit-être déposé **impérativement au siège du SIRAE** 2 Rue des Vieux Prés 08090 MONTCORNET ou à l'adresse mail suivante : contact.sirae@orange.fr avant le :

20 Juillet 2022

Pour les dossiers incomplets, ou manquerait la feuille barème ou la fiche d'imposition, la tarification maximum sera appliquée.
En cas de fiche sanitaire manquante ou incomplète, l'enfant ne pourra pas être accueilli sur les Accueils du SIRAE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL RURAL POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT



COMMUNES DE ARREUX - CLIRON - HARCY-
LONNY - MONTCORNET - RENWEZ-SORMONNE

Inscriptions 2022-2023

Le S.I.R.A.E vous informe !

Siège Social : 2 rue des Vieux Prés, 08090 MONTCORNET, tél. : 03.24.59.32.44, Mail : contact.sirae@orange.fr
Président : Régis DEPAIX : 03.24.54.98.54 - Vice Présidente : DUPIN Michaele : 06.50.26.59.42
Directeur : Stéphane FAYTTE : 06.08.73.37.53
Accueils ARREUX : 03.24.53.01.93, CLIRON : 03.24.54.80.63, LONNY : 03.24.54.95.96, HARCY : 03.24.35.11.92,
RENWEZ : 03.24.54.56.04, MONTCORNET : 03.24.53.33.93, SORMONNE : 03.24.50.01.36
SIRET : 25080206300017 APE : 8412Z





Mesdames, Messieurs, Chers Parents, Chers Enfants,

Comme depuis 1992, le S.I.R.A.E, sera présent pour accompagner vos enfants dès Septembre 2022.

La crise sanitaire nous a frappé toutes et tous de plein fouet depuis le 17 Mars 2020. Depuis quelques jours, les contaminations COVID19 reprennent fortement et de nouvelles mesures sont envisagées. Le recrutement des animateurs devient de plus en plus difficile et nous avons dû faire face à des absences multiples, nous engageons plusieurs actions afin de palier à ces difficultés.

A ce jour, les conditions sanitaires d'accueil de la rentrée ne sont pas connues, mais nous mettrons en œuvre ces recommandations sanitaires.

Dans cette situation, et pour cette rentrée scolaire 2022/2023, en accord avec chaque Conseil Municipal des Communes, le S.I.R.A.E vous proposera les différents services périscolaires, et de restauration pendant les périodes scolaires, et un accueil, des animations et un service de restauration pour les Mercredis et toutes les périodes de Vacances de l'année.

Pour tous les enfants fréquentant le Mercredi, les animations seront organisées uniquement à Renwez, compte tenu des équipements présents sur la Commune et de sa centralité.

En complément, les séjours de vacances sont répartis sur plusieurs communes pour une meilleure équité d'accès pour les enfants et les familles.

Vous trouverez dans ce document support, les différentes périodes, les horaires et les pré-programmations y compris pour les séjours des Ados pilotés désormais par le SIRAE.

Nous remercions vivement l'ensemble de nos partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, les Maires et les Conseils Municipaux des sept communes du S.I.R.A.E, les employés communaux, les enseignants, les parents d'élèves, les associations sportives et culturelles, les animateurs du S.I.R.A.E, les animateurs et éducateurs sportifs extérieurs.

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants sur nos différents sites dès la rentrée pour la période périscolaire, pour les animations des mercredis, des petites et grandes vacances. Nous sommes à votre écoute pour améliorer la qualité des séjours, n'hésitez pas à nous proposer des thèmes d'animations ou des pistes de développement.

Dans l'espoir que cette nouvelle année réponde à toutes vos attentes et nous permettent de poursuivre le développement des activités éducatives pour vos enfants.

Restant à votre disposition pour toute information, nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président, Régis Depaix



7h30 à 9h - 12h à 13h30 - 16h30 à 18h30

Un service périscolaire est assuré sur tous nos points d'Accueil : ARREUX, CLIRON, HARCY, LONNY, MONTCORNET, RENWEZ et SORMONNE. Nous accueillons vos enfants à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école, durant la pause méridienne et la fin de l'école, jusque 18h30.



REPAS



Le repas doit être commandé au plus tard le mardi avant 18h30 de la semaine A pour tous les jours de la semaine B. Les repas non décommandés l'avant-veille avant 18h30 seront facturés, sauf présentation d'un certificat médical.

Comment commander ou annuler son repas ?

- Toute commande de repas se fera uniquement via la fiche d'inscription mensuelle/annuelle :
- par mail à : contact.sirae@orange.fr en indiquant les nom, école et classe de l'enfant ainsi que le(s) jour(s) où vous voulez commander ou annuler le(s) repas.
- à déposer au siège du SIRAE : 2 Rue des Vieux Prés - 08090 MONTCORNET

En cas de jour férié, bien tenir compte du décalage

- En cas de sortie scolaire, grève, etc..., pensez à annuler les repas de votre (vos) enfant (s).

Attention de bien prendre en compte les horaires de l'envoi des mails.

Possibilité d'inscrire votre (vos) enfant (s) à l'année

- Pas de commande ou d'annulation de repas durant les week-ends et jours fériés.

! IMPORTANT